

USURPATION SACRILÈGE

Selon Mgr Gaume, l'homme est une matière qui se vide dans les moules de l'enseignement. Ces moules, ce sont les manuels scolaires, et c'est en eux que se coule forcément l'esprit des jeunes gens qui étudient ; si les manuels sont chrétiens, cet esprit se christianise ; s'ils ne le sont pas, il se paganise, sauf faveurs spéciales accordées par la grâce divine.

Ainsi, lorsque deux auteurs ont des idées également mauvaises, l'un enseignant et l'autre se bornant à écrire ou parler, le premier est plus nocif que le second, car le ministère qu'il usurpe – celui du maître – est le plus sacré de tous.

Le ministère du maître ou du docteur est si sacré que Jésus-Christ a dit : « *Ils aiment la première place dans les festins, les premiers sièges dans les synagogues, les salutations dans les places publiques, et à s'entendre appeler par les hommes Rabbi. Pour vous, ne vous faites point appeler Rabbi ; car vous n'avez qu'un seul maître, et vous êtes tous frères. Et ne donnez à personne sur terre le nom de Père, celui qui est dans les cieux.* » (Mt. 23, 6-9)

Selon ces paroles de Jésus-Christ, le titre de docteur est une usurpation sacrilège lorsque la doctrine enseignée n'est pas celle de l'Église, c'est-à-dire celle de Dieu.

Que quelqu'un se fasse appeler docteur si sa doctrine n'est pas celle de Dieu, cela constitue – répétons-le – une usurpation selon Jésus-Christ. Professer une telle doctrine est un acte tyranique, peut-on déduire également de Ses paroles ; quant au fait de la suivre et de la révéler, il relève d'une méprisable servilité. (Œuvres de Miguel Antonio Caro, Tomi I, ed. Instituto Caro y Cuervo, Bogotá 1962, p. 612-613).

Si l'on applique au magistère de l'Église ce qu'affirme sagement Miguel Antonio Caro, il apparaît en toute clarté que lorsque ce magistère n'enseigne pas la vérité – comme on le voit depuis le concile Vatican II –, il exerce indûment une fonction que Dieu ne lui a pas conférée en prétendant pontifier dans l'erreur avec autorité.

Au sein de l'Église, le magistère qui n'enseigne pas la vérité usurpe une fonction non conférée par Dieu en s'arrogeant l'autorité de Dieu pour enseigner l'erreur et régner dans l'erreur. C'est ainsi que nous sommes témoins de la grande usurpation sacrilège de tout le magistère illégitime, qui – au nom de Dieu et de Son autorité divine – impose l'obéissance à l'erreur et ne dit plus au schisme, à l'hérésie et à l'apostasie qu'elles sont aujourd'hui évidentes comme ces autres abominations allant par trois également : Assise I (1986), Assise II (2002) et Assise III (2011).

Nous assistons à une usurpation sacrilège totale qui accomplit ce que disait le texte de l'ancien exorcisme (1890) du Pape Léon XIII, abrogé depuis : « *Ubi sedes beatissimi Petri et Cathedra veritatis ad lucem gentium constituta est, ibi thonum posuerunt abominationis impietatis sue ; ut percusso Pastore, et gregem disperdere valeant* ». Ce qui se traduit par : « *Là où fut institué le siège du bienheureux Pierre, et la chaire de Vérité, là ils des ennemis très rusés] ont posé le trône de leur abomination dans l'impiété ; en sorte que le Pasteur étant frappé, le troupeau puisse être dispersé* ».

Le Pape saint Pie X avait prévenu que lorsque l'empire de la Vérité ne pourrait plus se maintenir et la doctrine se garder incorruptible grâce au Magistère de l'Église, nous serions alors proches de la Parousie, qui se produirait de manière irrémédiable : « *Veillez, ô prêtres, à ce que, par votre faute, la doctrine de Jésus-Christ ne perde pas la parure de son intégrité. Conservez toujours la pureté et l'intégrité de la doctrine en tout ce qui concerne les principes de la foi, les mœurs et la discipline ; [...] Beaucoup ne comprennent pas le soin jaloux et la prudence qu'il faut avoir pour conserver la pureté de la doctrine. Il leur semble naturel et presque nécessaire que l'Église abandonne une partie de son intégrité ; il leur semble intolérable qu'au milieu des progrès de la science, l'Église seule prétende rester immuable dans ses principes. Ceux-là oublient l'ordre de l'Apôtre : "Je te recommande, devant Dieu qui donne la vie à toutes choses, et devant le Christ Jésus qui a rendu un si beau témoignage sous Ponce-Pilate, de garder le commandement sans tache et sans reproche, jusqu'à la manifestation de notre Seigneur Jésus-Christ."* Lorsque cette doctrine ne pourra plus se garder incorruptible et que l'empire de la vérité ne sera plus possible en ce monde, alors le Fils de Dieu apparaîtra une seconde fois. Mais jusqu'à ce dernier jour, nous devons maintenir intact le dépôt sacré et répéter la glorieuse déclaration de saint Hilaire : "Mieux vaut mourir en ce siècle que corrompre la chasteté de la vérité" ». (Pie X, Jérôme Dal-Gal, 1953, p. 107-108).

Cette incorruptibilité de la doctrine et de son empire (que ne maintient plus l'Église officielle), voilà précisément ce que l'on falsifie, corrompt et viole aujourd'hui. Car ce qui est en cause ici, c'est la virginité de la vérité, que saint Hilaire appelle chasteté de la virginité ; et c'est pourquoi nous pouvons dire avec assurance qu'on a violé la vérité sous prétexte du caractère archi-contrainant de l'obéissance servile à l'erreur, qui est en fait une obséquiosité particulièrement vile et absurde devant cette même erreur.

Tout cela montre à l'évidence que nous sommes en présence de la plus désastreuse et abominable usurpation de la Chaire de Pierre ainsi que de son magistère divin et sacré, depuis le néfaste concile œcuménique Vatican II et l'abominable proclamation publique et officielle de la Nouvelle Religion Anthropothéiste de Paul VI dans le discours de clôture prononcé par celui-ci le 7 décembre 1965.

Abbé Basilio Méramo
Bogotá, 26 avril 2012